



Licenciement pour faute lourde

Par **cratos**, le **09/07/2012** à **13:06**

BonjourrrrrJe me suis fais virer pour faute lourde et dans leur dossier ils ont une attestation
rrnde l'apprentie qui leur a dit des choses personnel qui n'a rien avoir avec rrrnl'entreprise.
Seulement à cause de ça je ne peux pas attaquer sauf si je fais annuler rrrncette attestation.
Puis faire annuler une attestation????

Par **DSO**, le **09/07/2012** à **13:45**

Bonjour,rrrrVous ne pouvez pas annuler une attestation. Vous pouvez simplement contester
votre licenciement devant le Conseil de Prud'hommes.rrrnCordialement,rnDSO

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **15:24**

BonjourrrrrSi l'attestation faites par l'apprentie fait référence à votre vie privée et non pas à
vos actes dans l'entreprise et que votre employeur s'est basée sur cette attestation pour vous
licencier pour faute lourde, comme vous l'indique DSO, vous pouvez contester votre
licenciement devant le Conseil des Prud'hommes.rrrnLa faute lourde, c'est un acte commis
dans l'intention de nuire à l'entreprise.rrrnEst-ce votre cas concernant la faute qui vous a été
reprochée et vous a valu le licenciement?